

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2016.

Sous la présidence de Monsieur François BERINGER, Président.

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois de janvier à 20 heures, le conseil communautaire dûment convoqué en date du 20 janvier 2016, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François BERINGER, Président.

Membres présents : François BERINGER, Sandrine BLONDEAU, Claude BRENDER, Christine GANTNER, Frédéric GOETZ, Philippe HEID, Mario HEGY, Liliane HOMBERT, Marie-Jeanne KIEFFER, Cédric LEPAUL, Jean-Louis LIBSIG, Henri MASSON, Etienne SARTORIO, Thierry SCHELCHER, Etienne SIGRIST et Sylvain WALTISPERGER.

Membre(s) excusé(s) : Jérôme HEGY
Agnès MATTER-BALP
Luc MEYER
Sonia WALTISPERGER

Procuration(s) : Jérôme HEGY à Mario HEGY
Agnès MATTER-BALP à Frédéric GOETZ
Luc MEYER à Thierry SCHELCHER
Sonia WALTISPERGER à Sylvain WALTISPERGER

Membre(s) absent(s) :

Secrétaire de séance : Cédric LEPAUL, assisté par M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services.

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf-Brisach, absente.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres et personnes présents.

Le président ouvre la séance à 20h30 puis aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2015
2. Compte rendu des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes
3. Marchés publics : convention de groupement de commandes pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
4. Admissions en non-valeur
5. ADAUHR : Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance aux collectivités
6. Divers (schéma départemental de coopération intercommunale, accueil périscolaire et extra-scolaire...)
7. Communications – informations

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 21 décembre 2015

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2. Compte rendu des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes

Rapporteur : M. Claude BRENDER, Vice-président.

Conformément aux prescriptions légales, le Vice-président informe le conseil communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

Le président a signé les marchés, avenants aux marchés et actes de sous-traitance suivants :

Marchés publics

Construction d'un hôtel d'entreprises à BLODELSHEIM

Lot	Désignation	Titulaire	Montant du marché HT	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché HT
1	Echafaudage	BERINGER	13 168,65 €	-659,43 €	-5,00%	12 510,22 €
	<u>Commentaires</u> : Moins-value travaux de base marché					
2	Gros œuvre	METZGER BTP	204 548,31 €	10 263,86 €	5,02%	214 812,17 €
	<u>Commentaires</u> : Plus-value marché de base : isolant sous dallage					
5	Fermeture Serrurerie	LOICHOT	119 621,77 €	5 356,97 €	-4,48%	114 264,80 €
	<u>Commentaires</u> : Moins-value travaux de base marché					
6	Plâtrerie Isolation Faux plafond	BITZBERGER	27 450,00 €	5 144,17 €	18,74%	32 594,17 €
	<u>Commentaires</u> : Plus-value marché de base : cloisons, remplissage coupe-feu					
8	Menuiserie bois	KLEINHENNY PIERRE	20 505,20 €	750,00 €	3,66%	21 255,20 €
	<u>Commentaires</u> : Plus-value marché de base : placard, portillons, plan de travail					
9	Peinture	BERINGER	32 700,00 €	1 455,88 €	4,45%	34 155,88 €
	<u>Commentaires</u> : Plus-value marché de base : isolation, enduit extérieur, peinture intérieure (déduit au lot 5)					
10	Electricité	WEISS	70 752,33 €	10 356,50 €	14,64%	81 108,83 €

Commentaires : Plus-value marché de base : alimentations, chauffage, éclairage						
11	Bardage métallique	GALOPIN	65 761,07 €	1 320,30 €	2,00%	67 081,37 €
	Commentaires : Plus-value marché de base : habillage d'isolant sous longrine					
13	Chauffage Ventilation Sanitaires	EQUIPEMENTS VONTHRON	109 885,00 €	8 257,38 €	7,51%	118 142,38 €
	Commentaires : Plus-value marché de base : ajout de caniveaux dans les ateliers					
14	VRD – Clôture - Portail	WERNER & CIE	144 500,31 €	1 600,45 €	1,11%	146 100,76 €
	Commentaires : Plus-value marché de base					

3. Marchés publics : Convention de groupement de commandes pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Compétentes en matière d'urbanisme réglementaire, la communauté de commune Essor du Rhin et la communauté de communes du Pays de Brisach ont prescrit, avant le 31 décembre 2015, l'élaboration de leur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

Compte tenu de la perspective de fusion entre les communautés de communes, de l'intérêt de disposer d'un prestataire commun et dans un souci d'économie d'échelle, les deux établissements publics souhaitent créer un groupement de commandes, comme le prévoit l'article 8 VII du CMP, en vue de la passation et de l'exécution d'un marché unique concernant l'élaboration de leur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).

La communauté de communes du Pays de Brisach sera coordonnateur du groupement et, à ce titre, procédera à la passation du marché pour le compte des membres du groupement. Chaque membre du groupement s'engage à signer le marché correspondant à ses besoins propres et à assurer sa bonne exécution.

Le titulaire du marché sera désigné par la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement. Elle sera composée d'un représentant de la CAO de chaque membre du groupement ayant voix délibérative, et présidée par le représentant du coordonnateur.

Pour chaque membre titulaire de la CAO, il est prévu un suppléant choisi parmi les membres suppléants de la CAO de chacun des membres du groupement.

Dans cette optique, un projet de convention a été rédigé (annexe 1). Il définit l'objet et les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que les modalités financières d'exécution du marché.

Suite à l'exposé de M François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion de la communauté de communes Essor du Rhin au groupement de commande pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ;

Accepte la désignation de la communauté de communes du Pays de Brisach comme coordinatrice du groupement ;

Approuve la convention constitutive du groupement ;

Autorise le Président à signer la convention, ainsi que tout document afférent à ce marché ;

Valide, après élection, la désignation de M. François BERINGER et de M. Sylvain WALTISPERGER respectivement comme membre titulaire et membre suppléant de la CAO du groupement.

4. Admissions en non-valeur

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Le trésorier de la communauté de communes a présenté aux fins d'admission en non-valeur un état de produits irrécouvrables d'un montant total de 837,40 € se rapportant aux exercices 2013, 2014 et 2015.

Les motifs des admissions en non-valeur sont les suivants :

- Clôture pour insuffisance d'actif ;
- Surendettement et décision d'effacement de dette.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de fixer les créances à admettre en non-valeur d'un montant de 837,40 € à l'article 6541 au budget annexe ordures ménagères 2016.

Suite à l'exposé de M François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise cette écriture au budget annexe ordures ménagères telle que mentionnée ci-dessus ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

5. ADAUHR : Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance aux collectivités

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Par délibération en date du 25 février 2013, la communauté de communes a approuvé le renouvellement de la convention de conseil et d'assistance proposée par l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin).

Cette convention permet à la communauté de communes de bénéficier de la part de l'ADAUHR assistance et conseil gratuits (choix et déroulement de procédures réglementaires, identification de problématiques posées dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'intercommunalité, des aménagements et constructions publiques...).

Il est proposé de poursuivre ce partenariat.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve la convention de conseil et d'assistance proposée par l'ADAUHR et joint en annexe ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer cette convention.

6. Divers (schéma départemental de coopération intercommunale, accueil périscolaire et extra-scolaire...)

6.1. Schéma départemental de coopération intercommunale :

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Par courrier daté du 18 décembre 2015, la commune de Bantzenheim informe la communauté de communes de son avis défavorable à la fusion de la communauté de communes Porte de France et Mulhouse Alsace Agglomération (M2A).

Cette commune souhaite rejoindre la nouvelle entité formée par la fusion des communautés de communes Essor du Rhin et Pays de Brisach.

Elle motive son projet en énumérant « certains éléments fédérateurs », à savoir :

- Un positionnement géographique dans la bande rhénane
- L'expérience de coopérations intercommunales constructives (sont cités les syndicats de l'EHPAD « Les Molènes » et celui d'alimentation en eau potable) ;
- La volonté de poursuivre le développement du fait intercommunal dans un bassin de vie dit « rural » et à taille humaine.

La commune souligne qu'elle a l'appui de ses habitants.

Par courrier daté du 21 janvier 2016, la commune de Chalampé, qui a également voté contre la fusion de la communauté de communes Porte de France et la M2A, indique qu'elle a déposé « une motion en vue d'un travail immédiat sur un projet de fusion avec les communautés de communes Essor du Rhin et Pays de Brisach ».

Cette commune reprend pour elle les arguments de la commune de Bantzenheim listés ci-dessus, en rajoutant celui de la coopération transfrontalière qui caractérise les territoires jouxtant le Rhin.

Il est proposé d'émettre un avis favorable au principe du rattachement de ces deux communes limitrophes à la nouvelle entité formée par la fusion des communautés de communes Essor du Rhin et Pays de Brisach, sous conditions de :

- La possibilité de retrait des deux communes de la communauté de communes Porte de France-Rhin Sud ;
- La modification en ce sens des orientations concernant la communauté de communes Porte de France dans le futur schéma départemental de coopération intercommunale.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Se dit favorable au principe du rattachement des communes de Bantzenheim et Chalampé à la nouvelle entité formée par la fusion des communautés de communes Essor du Rhin et Pays de Brisach sous réserve que les conditions énumérées ci-dessus soient respectées.

6.2 Accueil péri-extrascolaire : convention de mise à disposition des locaux communaux :

Rapporteur : M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

Force est de constater que les bâtiments communaux affectés à l'accueil périscolaire et extrascolaire de compétence intercommunale, sont systématiquement partagés pour d'autres usages ou besoins des communes (école, salle des fêtes, habitat, stockage de matériel communal...).

Aussi, il est proposé de réaliser pour chaque commune concernée une convention de mise à disposition de ces locaux qui permettra définir la répartition des charges financières et les règles de fonctionnement au regard des usages et besoins effectifs de chacune des parties.

Le procès-verbal de mise à disposition, établi suite à la délibération du conseil communautaire du 1^{er} septembre 2015, faisant office d'état des lieux de ces locaux, sera annexé à ladite convention.

Suite à l'exposé de M. Cédric LEPAUL, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve le projet de convention de mise à disposition à la communauté de communes de l'ensemble des locaux utilisés par les structures d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) suivants :

- « La Farandole » dans la commune de Blodelsheim,
- « La Marelle » dans la commune de Fessenheim,
- « La Forêt enchantée » dans la commune de Munchhouse,
- « Les Mômes d'Hirtz » dans la commune de Hirtzfelden,
- « Orphée » dans la commune de Rustenhardt ;

Autorise le Président ou son représentant à signer les conventions respectives.

7. Communications – informations

Accueil péri-extrascolaire : échéance du contrat de délégation de service public « La Farandole » à Blodelsheim

Depuis le 1^{er} septembre 2015, la communauté de communes est compétente en matière d'accueil périscolaire et extrascolaire.

Elle s'est substituée aux communes membres pour toutes les délégations de service public contractées.

En ce qui concerne l'exploitation de « La Farandole » à Blodelsheim, le contrat avec le délégataire, les foyers clubs d'Alsace, arrive à échéance le 30 juin 2016.

Compte tenu de l'incertitude quant à l'intercommunalité avec laquelle la communauté de communes fusionnera au 1^{er} janvier 2017, aux différents modes de gestions qui existent dans les EPCI voisins, au maintien même de cette compétence à l'échelle intercommunale ou sa restitution aux communes, à l'harmonisation nécessaire au vu des choix et options évoqués, la question du prolongement du contrat par avenant pour une durée de 1 an se pose.

Eligibilité à la dotation globale de fonctionnement (DGF) bonifiée :

Suite à la modification par arrêté préfectoral du 13 août 2015 avec effet au 1^{er} septembre 2015, de l'article 5 des statuts de la communauté de communes relatif aux compétences, la préfecture a été sollicité pour la constatation de l'éligibilité à la DGF bonifiée.

Pour rappel, sont éligibles à la DGF bonifiée les communautés de communes qui exercent au moins 4 parmi 8 groupes de compétences (article L 5214-23-1 du code général des collectivités territoriales).

Par arrêté du 31 décembre 2015, la préfecture du Haut-Rhin constate que la communauté de communes remplit les conditions pour pouvoir en bénéficier à compter du 1^{er} janvier 2016.

Fusion des communautés de communes Essor du Rhin et Pays de Brisach :

La commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) se réunira à nouveau le 12 février prochain. Dans les documents de travail transmis aux membres de la CDCI, le projet de schéma fait toujours apparaître la mesure N°4 relative à la fusion de la communauté de communes Essor du Rhin et la communauté de communes Centre Haut-Rhin.

Malgré cela et en accord avec les deux présidents des communautés de communes Essor du Rhin et du Pays de Brisach, les services ont échangé sur une méthodologie de fusion et préparé un premier plan de travail. On y distingue :

Le portage du projet au niveau politique :

- Pilotage politique : les 2 bureaux des communautés de communes (en raison des réunions régulières des 2 instances)
- Validation politique :
 - Les 2 conseils communautaires (réunions ponctuelles)
 - Conférence des 29 maires (réunions ponctuelles)

Le portage du projet au niveau technique :

- Pilotage technique : les présidents + 2 DGS (réunions régulières à prévoir)
- Mise en œuvre : 7 groupes de travail thématiques associant les vice-présidents concernés, les comités de direction et les responsables de service des 2 établissements (sachant que le véritable travail en amont est réalisé par les techniciens qui ensuite associent l' élu) :
 1. « Institutionnel » et communication
 2. Gestion des ressources humaines et moyens généraux
 3. Finances – aides communautaires – marchés – achats
 4. Services techniques et urbanisme (*incluant la gestion des déchets et l'assainissement*)
 5. Développement local, économique et transfrontalier

6. Tourisme – culture – animation – scolaire (*incluant les questions de l'accueil péri et extrascolaire ainsi que la jeunesse*)
7. Petite Enfance-Séniors-Handicap

Un tableau synthétique de pilotage au format tableur sur la base des groupes de travail est en cours de constitution.

Le démarrage des réunions de travail entre élus est envisagé à la mi-février en fonction des décisions prises à la CDCI.

Calendrier des réunions des commissions, du bureau et du conseil communautaires :

Par courriel du 23 décembre 2015, la communauté de communes a fourni le calendrier des réunions du bureau et du conseil communautaire pour le 1^{er} semestre 2016.

Deux réunions de la commission finances sont également prévues les 15 (à 19h) et 22 février (à 18h). Tous les délégués communautaires y seront conviés.

Une commission communication se tiendra le 1^{er} février à 18h. Elle sera poursuivie par une réunion d'échange et de travail avec Mme Christine VEILLARD, trésorière du centre des finances publiques de Neuf-Brisach.

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion ainsi que la presse locale pour leur présence et clôt la séance à 21h00. Il invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
M. François BERINGER	Président	---	
Mme Sandrine BLONDEAU	Conseillère communautaire	---	
M. Claude BRENDER	1 ^{er} Vice-président	---	
Mme Christine GANTNER	Conseillère communautaire	---	
M. Frédéric GOETZ	2 ^e Vice-président	---	
M. Jérôme HEGY	Conseiller communautaire	à M. Mario Hegy	Mario Hegy :
M. Mario HEGY	Conseiller communautaire	---	
M. Philippe HEID	Conseiller communautaire	---	

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
Mme Liliane HOMBERT	Conseillère communautaire	---	
Mme Marie-Jeanne KIEFFER	Conseillère communautaire	---	
M. Cédric LEPAUL	3 ^e Vice-président	---	
M. Jean-Louis LIBSIG	Conseiller communautaire	----	
Mme Agnès MATTER BALP	Conseillère communautaire	à M. Frédéric Goetz	Frédéric Goetz :
M. Henri MASSON	Conseiller communautaire	---	
M. Luc MEYER	Conseiller communautaire	à M. Thierry SCHELCHER	Thierry SCHELCHER:
M. Etienne SARTORIO	Conseiller communautaire	---	
M. Thierry SCHELCHER	Conseiller communautaire	---	
M. Etienne SIGRIST	Conseiller communautaire	---	
Mme Sonia WALTISPERGER	Conseillère communautaire	à M. Sylvain WALTISPERGER	Sylvain WALTISPERGER :
M. Sylvain WALTISPERGER	4 ^e Vice-président	---	